

NET INFOS

Dimanche 02 juillet 2023



Numérisation du secteur des Finances: Faïd insiste sur le bon déroulement de l'opération



Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a mis en avant, mercredi, l'importance de conjuguer les efforts pour assurer le bon déroulement du processus de modernisation du secteur des Finances et accélérer la numérisation de ses services, relevant l'impératif de poursuivre

la réalisation des engagements et réformes initiés par le Gouvernement à cet effet. Dans un message de vœux adressé aux cadres et au personnel du secteur à l'occasion de l'Aïd El-Adha, M. Faïd a souligné "l'impératif de fédérer toutes les énergies en vue d'assurer le bon déroulement du processus de modernisation du secteur et accélérer la numérisation de ses services, en plus d'améliorer l'efficacité des performances, d'insuffler la transparence et l'intégrité, d'accroître le sens de responsabilité et de s'engager pour le renforcement des valeurs morales nobles à même d'atteindre les objectifs tracés".

Le ministre a également affirmé le souci du secteur à mettre en place un plan d'action et des programmes pour la relance de l'économie nationale, relevant "l'impératif de poursuivre la réalisation des engagements et des réformes initiés par le Gouvernement à cet effet, en application des principes de bonne gouvernance en vue de booster la croissance économique".

M. Faïd a également salué "les efforts consentis par le secteur pour le renforcement des cadres juridiques à l'instar de l'adoption de la loi monétaire et bancaire, la loi relative aux règles de la comptabilité publique, outre les projets de loi en cours d'élaboration à même de s'adapter aux mutations opérées sur les scènes nationale et extérieure".

Il a, en outre, mis en exergue les efforts déployés pour la relance du secteur des Finances, de manière à l'ériger en catalyseur de la prospérité et du développement durable.



Assurances: une croissance de 4,6% enregistrée au 1er trimestre

Le marché national des assurances, toutes activités confondues, a généré, au 1er trimestre 2023, un chiffre d'affaires de 47,5 milliards de DA, contre 45,4 milliards de DA, soit une augmentation de 4,6%, par rapport à la même période de 2022, avec la prédominance de la branche assurance "Automobile", a indiqué le Conseil national des assurances (CNA) dans sa dernière note de conjoncture.

S'agissant des sinistres déclarés auprès des sociétés d'assurance, au titre du premier trimestre 2023, ils affichent un montant de 17,3 milliards de DA, en légère baisse de 1,4% par rapport à la même période de l'exercice précédent, a précisé le CNA, ajoutant que le nombre ces sinistres étaient par contre en hausse de 8,4%, totalisant 372.514 dossiers.

Quant aux indemnisations, elles cumulent un montant de 16,2 milliards de DA, pour un total de 264.439 dossiers réglés (dont 81 dossiers au titre de l'assurance (Takaful Général), enregistrant une évolution de 25,1% par rapport à la même période de 2022 (12,9 milliards DA).

Les sinistres à payer sont en évolution de 2% pour un montant total de 99,7 milliards de DA, dont 11,2 millions de DA cumulés en assurance Takaful Général.

Le nombre de dossier en stock marque également une progression de 3,1% soit 1.412.093 dossiers contre 1.369.010 à la même période de l'exercice 2022.

Ainsi, au titre du 1er trimestre 2023, le taux de règlement du marché des assurances connaît une croissance de 18,8%, par rapport à la même période de l'exercice précédent, a mentionné le CNA, expliquant que la hausse du nombre de dossiers réglés serait à l'origine de cette augmentation (+ 33,3% en 2023 comparativement à 2022).

La production des assurances de dommages a atteint un montant de 40,7 milliards de DA, contre 38,8 milliards de DA à fin mars 2022, soit une croissance de 4,8%, induite en grande partie par les branches dominantes, à savoir "Automobile et "Incendie et risques divers-IRD" dont les parts respectives étaient de 50% et de 42% du total des primes émises et collectées par les sociétés des assurances de dommages.

L'assurance "Automobile" a enregistré, à fin mars 2023, un chiffre d'affaires de 20,3 milliards de DA, en légère hausse de 1,2% par rapport à la même période de l'exercice 2022, représentant la moitié des réalisations des sociétés d'assurance.

En ce qui concerne la branche "Incendie et risques divers", elle a cumulé un chiffre d'affaires de 17,1 milliards de DA, contre 15,7 milliards de DA au 31 mars 2022, enregistrant une augmentation de 9,1%, générée principalement par les risques de construction en forte croissance de 78,7%.

L'assurance transports a connu, aussi, une hausse de 13,3% de son chiffre d'affaires, atteignant 2,1 milliards de DA, alors que l'assurance "Crédit" avait progressé de 3,7% cumulant un chiffre d'affaires de 780,3 millions de DA, résultant de la progression de la sous-branche "Crédit à l'exportation" et "Crédit immobilier".

En revanche, la branche "Agricole", qui ne représente que 1,1% du marché des assurances dommages, a fléchi de 12,2% durant le 1er trimestre 2023, comparativement à la même période de l'exercice 2022.

S'agissant de l'activité de l'assurance Takaful, elle a totalisé à fin mars 2023 un chiffre d'affaires de 28,6 millions de DA, générés par Takaful Général (27,5 millions DA) et Takaful familial (1,1 million DA).

L'assurance Takaful Général est dominée par la branche automobile (90,9%) suivie par les IRD et Transports.

La branche de l'assurance de personnes a, quant à elle, réalisé un chiffre d'affaires de 5,4 milliards de DA soit une hausse de 12,8% par rapport à la même période en 2022 (4,7 milliards de DA).

Cette évolution est engendrée par l'ensemble des branches, plus particulièrement par la "Prévoyance collective" qui représente 52% des réalisations de l'activité et qui connaît une augmentation de près de 9%.

Concernant l'activité de la réassurance, la Compagnie centrale de réassurance (CCR) a cumulé durant les trois premiers mois de l'exercice 2023 avec un chiffre d'affaires de 1,4 milliard de DA en affaires internationales, marquant un repli de 23%, contre 1,8 milliard de DA atteint à la même période en 2022, a souligné, par ailleurs, la note du CNA.

Assurances: les insurtech : un accélérateur de la digitalisation du marché

Les startups opérant dans le domaine des assurances, ou l'Insurtech, constituent une "réelle opportunité" pour le secteur, et qui sont à même d'accélérer la digitalisation du marché, soulignent des experts et professionnels, appelant à intégrer ce segment d'entreprises dans la nouvelle loi sur les assurances en cours de finalisation.

De par le monde, les Insurtech proposent des solutions axées notamment sur la conception de nouveaux produits et tarifs, la distribution pour digitaliser les métiers d'agent d'assurance et de courtage, et la gestion d'amont en aval des processus de souscription, de comptabilité et de remboursement des sinistres.

Pour Mokhtar Naouri, expert consultant en assurances, le potentiel d'opportunités pour ces startups est "très grand", notamment sur les segments des services d'assurances, soulignant que beaucoup de compagnies d'assurances sont suffisamment outillées pour lancer leurs propres insurtech.

"Ce sont toutes celles qui possèdent des systèmes d'information performants notamment pour permettre les prestations en ligne, comme la souscription, l'enregistrement des sinistres, le traitement des sinistres, l'expertise, la constitution et la consultation par le client de son dossier sinistre et le règlement du sinistre", explique à l'APS l'ex-Pdg de Cash assurances.

Il relève qu'il existe plusieurs startups qui opèrent déjà sur le marché et nombreux autres en projet qui "essaient de nouer des partenariats pour la gestion des bases de données, la gestion des sinistres, la création de plateformes digitales... le chantier est très vaste".

Interrogé sur le processus de digitalisation du marché et des services d'assurances, M. Naouri estime qu'il "est relativement lent", soulignant néanmoins qu'il pourra aller plus vite, "lorsque l'on verra sur le marché la première compagnie 100% digitale, par le fait de l'imitation dans un secteur très concurrentiel".

Affirmant que le lancement en 2022 de la plateforme de recours inter-compagnies en assurance automobile (E-Recours) est "une belle révolution" en matière de digitalisation dans le secteur, cet expert souhaite que la nouvelle loi sur les assurances, annoncée pour fin 2023, puisse permettre une certaine liberté d'action des assureurs et des insurtech pour améliorer l'offre et l'expérience client.

Pour un statut juridique spécifique aux insurtech

Pour sa part, le Pdg de la compagnie d'assurances Macir Vie Mohamed Hakim Soufi a insisté pour que le processus de digitalisation du secteur des assurances connaisse "une accélération urgente on se reposant sur des compétences algériennes".

Selon M. Soufi, également spécialiste dans le digital, il y a une véritable prise de conscience de l'importance de la digitalisation par les acteurs du marché: le régulateur (la Commission de supervision des assurances), les compagnies d'assurances et les clients, soulignant que l'accélération de cette digitalisation passe par des étapes.

Il s'agit, a-t-il détaillé, de l'expression des besoins par des experts via des chartes informatiques et un suivi de la politique de digitalisation, la réalisation opérationnelle par la construction de systèmes d'exploitation intégrés (ERP) algériens, et les tests et déploiements de ces ERP au niveau des structures des compagnies d'assurances avant d'être adoptés par les clients.

Dans un marché assurantiel digitalisé, ajoute M. Soufi, les insurtech sont de véritables sociétés d'assurances qui ont recours à la technologie pour apporter une nouvelle façon d'interagir avec les clients, de commercialiser les produits d'assurance et de gérer les processus de souscriptions, d'expertise, de gestion des sinistres et enfin de remboursement des sinistres.

Soulignant que les compagnies d'assurances, de même que les startups du secteur, sont suffisamment outillées pour se lancer dans ce créneau, le PDG de MacirVie appelle à la mise en place d'un statut juridique spécifique aux insurtech.

Il relève qu'il existe déjà en Algérie plusieurs startups qui "sont l'avenir du secteur des Insurtech en Algérie et qui sont capables de relever ce défi de la digitalisation et porter très haut les couleurs de notre pays en local d'abord, au Maghreb et sur le continent".



Disparition du jeune Nahel: l'Algérie suit avec une "très grande attention" les développements de l'affaire.

Le gouvernement algérien continue à suivre avec "une très grande attention" les développements de l'affaire de la disparition "brutale et tragique" du jeune Nahel en France, a indiqué jeudi le ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, qui se dit "choqué et consterné".

"Le ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger a appris avec choc et consternation la disparition brutale et tragique du jeune Nahel et les circonstances particulièrement troublantes et préoccupantes dans lesquelles elle est intervenue", lit-on dans un communiqué du ministère.

Il a exprimé "ses très sincères condoléances à la famille du défunt et l'assure que son deuil et sa peine sont largement partagés" en Algérie, a-t-on ajouté de même source.

Le ministère dit "faire confiance au gouvernement français à assumer pleinement son devoir de protection, soucieux de la quiétude et de la sécurité dont doivent bénéficier nos ressortissants sur leur terre d'accueil".

Il a assuré que le gouvernement algérien continuait à suivre avec "une très grande attention" les développements de cette "affaire tragique, avec le souci constant d'être aux côtés des membres de sa communauté nationale au moment de l'adversité et de l'épreuve".



La loi monétaire et bancaire publiée au Journal officiel

La loi monétaire et bancaire visant à moderniser le système bancaire, renforcer ses missions de réglementation et de contrôle, et lui permettre d'être au diapason des méthodes en vigueur au plan international, a été publiée au Journal officiel n°43. Il s'agit de la loi n° 23-09 du 21 juin 2023, portant loi monétaire et bancaire, signée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Le texte de loi porte sur plusieurs nouveautés, dont le renforcement de la gouvernance de la Banque d'Algérie (BA), via plusieurs volets, notamment le système de mandat pour l'exercice de la fonction de gouverneur et des vice-gouverneurs de la BA, ainsi que l'élargissement des prérogatives conférées au Conseil de la monnaie et du crédit (CMC), et également la création d'une commission nationale chargée de mettre sur pied un projet de stratégie nationale de développement des moyens de paiement.

En matière de renforcement des mécanismes de suivi et de contrôle, le texte propose la création de nouveaux comités, notamment celui de la stabilité financière, lesquels seront chargés du contrôle macro-prudentiel et de la gestion des crises, dont la mission principale consiste à élaborer un rapport annuel à soumettre au Président de la République.

D'autre part, le nouveau texte consacre, à travers plusieurs dispositions, le développement du financement islamique et de la finance verte, ou encore la possibilité d'émettre une monnaie numérique, qui sera développée, émise, gérée et contrôlée par la BA, et dénommée monnaie digitale de banque centrale (dinar algérien digital).

Marché des assurances au premier trimestre 2023 : Une croissance de 18,8%.

Le marché assurantiel, très secoué durant la période de la Covid-19, renoue avec les bonnes performances. Le conseil national des assurances a généré, au 1er trimestre 2023, un chiffre d'affaires de 47,5 milliards de DA, contre 45,4 milliards de DA, soit une augmentation de 4,6% par rapport à la même période de 2022.

Comme de coutume, la branche «Automobile» continue à dominer le secteur avec un chiffre d'affaires de 20,3 milliards de DA à fin mars, en légère hausse de 1,2% par rapport à la même période de l'exercice 2022.

Le taux de règlement du marché des assurances connaît une croissance de 18,8%. L'assurance Takaful, à la faveur d'un récent ancrage juridique, totalise à fin mars 2023 un chiffre d'affaires de 28,6 millions de DA, générés par Takaful général (27,5 millions DA) et Takaful familial (1,1 million DA). Sur le même tempo, la branche automobile représente 90,9% de la Takaful général. Une autre performance est réalisée par la branche «Agricole». Ne représentant que 1,1% du marché des assurances dommages, elle a fléchi de 12,2% durant le 1er trimestre 2023.

L'assurance agricole, thème majeur de la 49e conférence et assemblée générale tenue à Alger par l'Organisation africaine des assurances, commence à voir son coefficient doubler. L'Algérie, qui s'inscrit sur une belle offensive agricole, accorde à ce créneau une importance particulière. Notons également que la note de conjoncture du CNA, riche en chiffres, souligne que les sinistres déclarés auprès des sociétés d'assurance, au titre du premier trimestre 2023, affichent un montant de 17,3 milliards de DA; en légère baisse de 1,4% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Les indemnisations, elles, cumulent un montant de 16,2 milliards de DA, pour un total de 264.439 dossiers réglés. Le nombre de dossiers en stock marque également une progression de 3,1%, soit 1.412.093.

L'évolution enregistrée touche également l'assurance «Crédit» avec à la clé une progression de 3,7% grâce à la progression de la sous-branche «Crédit à l'exportation» et «Crédit immobilier». La branche «incendie et risques divers» a cumulé un chiffre d'affaires de 17,1 milliards de DA, contre 15,7 milliards de DA au 31 mars 2022, enregistrant une augmentation de 9,1%. La branche de l'assurance de personnes a, quant à elle, réalisé un chiffre d'affaires de 5,4 milliards de DA, soit une hausse de 12,8%. Par ailleurs, l'activité de la réassurance, la Compagnie centrale de réassurance (CCR) a cumulé durant les trois premiers mois de l'exercice 2023 un chiffre d'affaires de 1,4 milliard de DA en affaires internationales, marquant un repli de 23%.

«BaridiMob» durant les 5 premiers mois de 2023 : Plus de 13 millions d'opérations effectuées.

Plus de 13 millions d'opérations de paiement électronique ont été effectuées via l'application «Baridi Mob» durant les 5 premiers mois de 2023, a fait savoir, lundi, à Alger, le ministre de la Poste et des Télécommunications, Karim Bibi Triki, prévoyant l'enregistrement de 32 millions d'opérations d'ici la fin de l'année en cours. Le ministre présidait une rencontre organisée par Algérie poste (AP) sur «la numérisation des services monétaires d'Algérie poste et son rôle dans l'amélioration de l'inclusion financière» au Centre International des Conférences (CIC) Abdellatif-Rahal, en présence de membres du gouvernement et du conseiller du président de la République chargé des affaires économiques, Yacine Ould Moussa.

M. Bibi Triki a fait état de «l'enregistrement, au cours des 5 premiers mois de l'année en cours, de plus de 13 millions d'opérations de paiement électronique via l'application «Baridi Mob». Un chiffre devant atteindre 32 millions fin 2023, en hausse de 65% par rapport à l'année passée». Dans le même contexte, le ministre a prévu «une hausse des montants des transactions via cette application courant 2023, de l'ordre de 370% par rapport à 2022». Quant au paiement sur internet, le ministre a indiqué que les opérations réalisées via la Carte Edahabia durant la même période s'élèvent à «3 millions d'opérations et qui pourraient dépasser les 7 millions à fin 2023». Soulignant la pleine adhésion de son secteur à la démarche des pouvoirs publics tendant à améliorer l'inclusion financière, M. Bibi Triki a affirmé qu'Algérie Poste a prouvé que les sociétés algériennes «sont en mesure d'atteindre le leadership technologique». Le ministre des Finances, Laâziz Faid, a, de son côté, relevé que les efforts de numérisation du secteur financier en Algérie «ont été couronnés par de nombreux acquis, facilitant notamment les opérations financières quotidiennes et l'accès des citoyens aux services».

S'agissant des chiffres, le ministre a assuré que le secteur financier de notre pays a connu «un bond qualitatif», en ce sens que le nombre de comptes bancaires en 2023 a atteint «20 millions de comptes domiciliés au niveau des banques, dont 12 millions comptes épargne». Il a également fait état de «plus de 27 millions comptes postaux courant (CCP) et plus de 15 millions cartes interbancaires (CIB)», ce qui a augmenté les opérations de paiement via les terminaux de paiement électroniques (TPE), passées de 65.000 opérations en 2016 à 2,7 millions d'opérations en 2023». Dans ce cadre, M. Faid a indiqué que les paiements via internet sont passés de 7.300 opérations en 2016 à 7.5 millions d'opérations jusqu'en juin 2022» avec plus de «340 e-commerçants inscrits au système de paiement électronique interbancaire».

«Ces données reflètent clairement la mutation en cours dans le secteur financier et l'acceptation croissante par les citoyens pour les transactions numériques», a fait

observer le ministre, soulignant «la détermination des pouvoirs publics à redoubler d'efforts pour améliorer la gouvernance du secteur financier». Pour sa part, le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, a fait remarquer que la pandémie Covid-19 avait mis en évidence les avantages de l'utilisation du commerce et du paiement électroniques, inscrits désormais au centre de la nouvelle orientation économique mondiale. La ministre de la Numérisation et des Statistiques, Meriem Benmouloud, a estimé, elle, que la généralisation du paiement et du commerce électroniques figure parmi les objectifs les plus «importants» du Plan d'action du gouvernement, affirmant que son département ministériel consacrait, dans le cadre de la Stratégie nationale de numérisation qu'il prépare, une place importante à la généralisation du paiement et de la certification électroniques, compte tenu de leur importance dans la réalisation de la E-gouvernance.



Le chiffre du jour : Le Brent à 74,34 dollars

Les prix du pétrole ont terminé en progression jeudi dernier, le baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en août, a avancé de 0,41% à 74,34 dollars. Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate (WTI) pour livraison le même mois, a pris 0,43% à 69,86 dollars.



Algérie : Élué au Conseil de sécurité de l'ONU, candidate aux Brics et à l'OCS

Les grands rendez-vous de 2023

Les visites de Tebboune en Russie, en Turquie en Italie et au Portugal confirment la position de non- alignement de l'Algérie.

«Les Algériens sont nés libres et ils le resteront!». Cette déclaration prononcée le 16 juin par le président de la République à partir de Saint-Pétersbourg lors de sa visite d'État en Russie, a eu un écho retentissant dans toutes les rédactions nationales et internationales. Elle illustre incontestablement la position de pays non- aligné de l'Algérie sur lequel elle campe depuis son accession à l'indépendance. Ni contre ni pour une grande puissance mondiale.

Un «juste milieu» qui lui permet de garder une certaine marge de manoeuvre, tout en entretenant des relations privilégiées et construire des partenariats d'exception avec des nations rangées dans des camps diamétralement opposés sur le plan idéologique. À

titre d'exemple: son offre de médiation dans le conflit armé russo-ukrainien acceptée par Moscou qui a été aussi vu d'un bon oeil par les pays occidentaux. Un rôle qu'elle est prête à assumer dans un contexte de dynamisme économique sans précédent. Un sillon tracé par le président de la République qui a remis le pays sur les rails.

Que de chemin parcouru en effet depuis son élection en décembre 2019. En sérieuse difficulté financière avec des institutions fragilisées, l'Algérie a retrouvé, aujourd'hui, une stabilité et une croissance économique digne de son statut en devenir de «géant africain». En témoignent des projets d'envergure tels que l'exploitation du gisement de fer de Ghar Djebilet, de la mine de zinc-plomb de Béjaïa de peintures mondiales ou du projet de phosphate intégré qui doit faire de l'Algérie un des principaux pays dans le monde dans l'export d'engrais et de fertilisants. Une facette seulement de cette Algérie qui grouille sur le plan économique.

Des atouts, elle en possède à la pelle. Le chef de l'État a pris son bâton de pèlerin pour attirer les investisseurs étrangers mettant en exergue les remarquables opportunités qu'offre le pays. C'est ce qu'il avait fait lors de sa visite d'État en Russie effectuée en juin ou lorsqu'il s'est rendu auparavant en Italie avec laquelle de nombreux accords de coopération bilatérale ont été signés avec à la clé un accord de contrat gazier d'une valeur de 4 milliards de dollars, qui permettra d'alimenter l'Italie en très grandes quantités de gaz naturel.

La moisson a été tout aussi intéressante lors de son déplacement à Lisbonne où plusieurs accords et mémorandums d'entente dans divers domaines de partenariat et de coopération, ont été signés. Son prochain voyage en Chine s'annonce exceptionnellement fructueux et important.

1er partenaire économique de l'Algérie et déjà à pied d'oeuvre à Ghar Djebilet l'Empire du milieu est aussi un membre des Brics. Un bloc de cinq pays qui compte en son sein des puissances économiques mondiales et régionales (Brésil, Russie, Chine, Inde, Afrique du Sud). L'Algérie frappe à ses portes. Elle pourra compter sur le soutien de l'Afrique du Sud, notamment pays organisateur du prochain sommet des Brics qui se tiendra du 22 au 24 août 2023 pour acter son entrée. La Nation arc en ciel entretient des relations privilégiées exceptionnelles tissées durant la guerre de libération à travers son emblématique président Nelson Mandela. L'une de ses premières visites à l'étranger il la réservera à... l'Algérie.

Une sorte de pèlerinage pour dire d'où il a puisé son passé de révolutionnaire et sans nul doute toute son énergie et son courage pour mener son ultime combat. Si l'année 2023 sera celle qui a vu l'élection de l'Algérie au Conseil de sécurité et très probablement son adhésion aux Brics en tant que membre observateur dans un premier temps, l'année 2022 aura aussi été marquée par des succès retentissants. Avec, notamment l'organisation d'un Sommet arabe historique. 2022 c'est aussi l'année qui a mis en exergue la robustesse, la résilience de l'économie nationale qui a tiré son épingle du jeu au beau milieu d'une crise énergétique mondiale inédite qui a permis au secteur pétro-gazier, «bras armé économique» du pays de «montrer toute l'étendue de son efficacité, de ses potentialités, de la place centrale qu'il occupe sur le marché

international, depuis le début du conflit armé russo-ukrainien, de la crise énergétique mondiale pratiquement sans précédent qui en a découlé.

L'Algérie a été aussi brillamment élue en tant que membre du Conseil des droits de l'homme (CDH) des Nations unies pour la période 2023-2025. Les succès se sont enchaînés. L'ambassadeur Larbi Djacta a été, lui aussi, brillamment réélu à la présidence de la Commission de la fonction publique internationale (Cfpi) de l'ONU contre le candidat du Maroc, El Hassane Zahid, sa représentante permanente auprès de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (Oiac), Salima Abdelhak, a remporté le siège de vice-présidente de la 27e session de la Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (Ciac) qui s'est déroulée à La Haye du 28 novembre au 2 décembre 2022...Autant de «victoires» qui positionnent l'Algérie sur l'échiquier mondial.



Assurance: Insurtech pour hâter la digitalisation

Les start-up opérant dans le domaine des assurances, ou l'Insurtech, constituent une «réelle opportunité» pour le secteur, et qui sont à même d'accélérer la digitalisation du marché, soulignent des experts et professionnels, appelant à intégrer ce segment d'entreprises dans la nouvelle loi sur les assurances en cours de finalisation. De par le monde, les Insurtech proposent des solutions axées, notamment sur la conception de nouveaux produits et tarifs, la distribution pour digitaliser les métiers d'agent d'assurance et de courtage, et la gestion d'amont en aval des processus de souscription, de comptabilité et de remboursement des sinistres.

Pour Mokhtar Naouri, expert consultant en assurances, le potentiel d'opportunités pour ces start-up est «très grand», notamment sur les segments des services d'assurances, soulignant que beaucoup de compagnies d'assurances sont suffisamment outillées pour lancer leurs propres insurtech.



Usage des TPE par les commerçants Une évolution en dents de scie.

Il faudra prévoir d'autres avantages pour convaincre les commerçants et les consommateurs. La généralisation de l'utilisation des terminaux de paiement électronique peine à atteindre sa vitesse de croisière, de façon à impacter positivement l'économie nationale.

Une irrégularité dans le rythme qui a fait passer le nombre d'opérations commerciales de 2 millions d'opérations en 2021, soit un montant global de 15 millions de dinars, à 837 000 opérations durant le 1er trimestre de l'année en cours, pour un montant de plus de 6,7 milliards de DA, selon le Groupement d'intérêt économique monétique. Cela étant, et en dépit du recul affiché, depuis son lancement en 2016, cette nouvelle technologie n' a pas cessé de se développer, notamment durant la crise sanitaire où le recours au TPE a connu une accélération remarquable. Ce qui a clairement contribué à identifier la nécessité de sa généralisation, et à évaluer les apports et les avantages susceptibles d'avoir des effets positifs sur la relance économique.

Il faut dire que les ultimatums adressés aux commerçants, n'ont pas abouti aux résultats escomptés reflétant une situation de résistance où le facteur humain demeure la cause principale de ce retard. Passer des espèces aux cartes magnétiques de paiement, ne semble pas avoir fait l'unanimité auprès des citoyens et des commerçants, alors que la nouvelle dynamique économique repose en grande partie sur les effets de la numérisation, notamment la modernisation des modes de paiement.

Toute la problématique réside dans l'impératif de hisser ce mode de paiement aux normes internationales, dans l'objectif de permettre à l'économie nationale de conférer aux actions de réformes les capacités et la visibilité d'un ancrage à la hauteur de la nouvelle politique économique. Autrement dit, les résultats de développement du e-paiement doivent être conséquents et refléter l'importance des nouvelles dispositions économiques adoptées par l'État, de façon à valoriser les avancées enregistrées ces dernières années. Pour ce faire, les commerçants et les citoyens sont appelés à changer de mentalité et à adopter une vision qui accompagne l'émergence de la destination «Algérie» en tant que pôle pour l'investissement dans la région.

Cela étant, la tâche demeure des plus difficiles dans la mesure où elle reste partiellement tributaire des résultats des actions de bancarisation de la masse monétaire informelle, et nécessite l'édification d'un écosystème favorable, d'un réseau interbancaire digitalisé, et surtout d'une forte conviction de la part des commerçants et des consommateurs.

C'est à ce niveau que les banques sont appelées à jouer le rôle de catalyseur, à travers la diversification des produits bancaires, à même de drainer une clientèle plus importante, et plus consciente de l'utilité de ce mode de paiement. C'est dans cette optique que le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, a fait état d' «une instruction adressée à tous les services extérieurs du ministère du Commerce portant nécessité de sensibiliser les commerçants quant à l'impératif d'utiliser les TPE et d'informer les clients que chaque transaction financière électronique évitera le paiement de (1%) des droits de timbre, calculé sur la valeur totale de la facture. Il faudra également prévoir d'autres avantages susceptibles de convaincre aussi bien les commerçants que les consommateurs à recourir aux TPE».

Carte Edahabia, CIB, e-paiement... Coups de boutoir contre le cash

Au-delà de l'euphorie des chiffres, la tendance se précise en matière de paiement électronique.

Les Algériens sont de plus en plus enclins à bouder le cash. En effet, le paiement en ligne, le recours aux CIB et à l'utilisation des cartes de paiement électronique enregistrent au fil des mois une évolution exponentielle. Cette tendance déjà constatée durant l'épisode Covid-19, se confirme, désormais.

Plus de 13 millions d'opérations de paiement électronique ont été effectuées via l'application «Baridi Mob» durant les cinq premiers mois de 2023, vient de faire savoir le ministre de la Poste et des Télécommunications, Karim Bibi Triki qui annonce 32 millions d'opérations d'ici la fin de l'année en cours. Bibi Triki qui a présidé, à Alger, une rencontre organisée par Algérie poste (AP) sur «la numérisation des services monétaires d'Algérie poste et son rôle dans l'amélioration de l'inclusion financière» a fait état de «l'enregistrement, au cours des cinq premiers mois de l'année en cours, de plus de 13 millions d'opérations de paiement électronique via l'application «Baridi Mob». Un chiffre devant atteindre 32 millions fin 2023, en hausse de 65% par rapport à l'année passée». Selon le même responsable ceci préfigure d'«une hausse des montants des transactions via cette application courant 2023, de l'ordre de 370% par rapport à 2022». Quant au paiement sur Internet, le ministre a indiqué que les opérations réalisées via la carte Edahabia durant la même période s'élèvent à «3 millions d'opérations et qui pourraient dépasser les 7 millions à fin 2023». Autant dire que les chiffres relatifs à l'utilisation des moyens modernes de paiement explosent en Algérie, où, le gouvernement gagne finalement du terrain dans sa guerre contre le paiement en espèces.

Assurément, c'est là une tendance qui se précise pour s'imposer comme une parade à bien des dérives, dont la fraude fiscale et le blanchiment de capitaux. Indubitablement, le citoyen qui adopte cette solution, gagne en confort et en sécurité dans ses nombreuses transactions. Le ministre des Finances, Laâziz Faïd, présent aux côtés de son confrère Karim Bibi Triki, a, de son côté, relevé que les efforts de numérisation du secteur financier en Algérie «ont été couronnés par de nombreux acquis, facilitant, notamment les opérations financières quotidiennes, et l'accès des citoyens aux services». S'agissant des chiffres, le ministre a assuré que le secteur financier de notre pays a connu «un bond qualitatif», en ce sens que le nombre de comptes bancaires en 2023 a atteint «20 millions de comptes domiciliés au niveau des banques, dont 12 millions comptes épargne».

Il a également fait état de «plus de 27 millions comptes postaux courant (CCP) et plus de 15 millions cartes interbancaires (CIB)», ce qui a augmenté les opérations de

paiement via les terminaux de paiement électroniques (TPE), passées de 65 000 opérations en 2016 à 2,7 millions d'opérations en 2023». Laâziz Faïd a en outre indiqué que les paiements via Internet sont passés de 7 300 opérations en 2016 à 7,5 millions d'opérations jusqu'en juin 2022 avec plus de «340 e-commerçants inscrits au système de paiement électronique interbancaire».

«Ces données reflètent clairement la mutation en cours dans le secteur financier, et l'acceptation croissante par les citoyens pour les transactions numériques», a-t-il relevé, soulignant «la détermination des pouvoirs publics à redoubler d'efforts pour améliorer la gouvernance du secteur financier». Pour sa part, le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, a rappelé à la faveur du même évènement présidé par Karim Bibi Triki et abrité par le Centre des conférences Abdelatif Rahal, à Alger, que la pandémie de Covid-19 avait mis en évidence les avantages de l'utilisation du commerce et du paiement électronique inscrits au centre de la nouvelle orientation économique mondiale.

Alors qu'il s'attelle à assainir la sphère financière, le gouvernement déploie une batterie de mesures incitatives en vue d'encourager le recours au paiement électronique. Tayeb Zitouni a, à ce titre, évoqué l'instruction adressée à tous les services extérieurs de son département portant nécessité de sensibiliser les commerçants, quant à l'impératif d'utiliser les TPE et d'informer les clients que chaque transaction financière électronique évitera le paiement de (1%) des droits de timbre, calculé sur la valeur totale de la facture». Le texte de loi porte également sur plusieurs nouveautés, dont le renforcement de la gouvernance de la Banque d'Algérie (BA), via plusieurs volets, notamment le système de mandat pour l'exercice de la fonction de gouverneur et des vice-gouverneurs de la BA, ainsi que l'élargissement des prérogatives conférées au Conseil de la monnaie et du crédit (CMC), et également la création d'une commission nationale chargée de mettre sur pied un projet de stratégie nationale de développement des moyens de paiement.



Adhésion de l'Algérie à l'OCS Une opportunité géopolitique

Cela va booster déjà les exportations hors hydrocarbures et favoriser l'industrie minière..

L'Algérie s'engage, irrémédiablement, dans la voie de l'élargissement de sa vision économique, notamment mondiale et d'élargissement de ses perspectives commerciales multilatérales à l'international. Le pays semble en passe de faire le ménage dans sa liste d'institutions commerciales mondiales, non conformes avec ses objectifs et ses intérêts nationaux. Les partenariats «gagnant-gagnant» sont davantage privilégiés, au détriment des accords contraignants et, surtout, onéreux. Après le BRICS, l'Algérie demande officiellement à intégrer l'Organisation de coopération de

Shanghai (OCS). C'est Ahmed Attaf, ministre des Affaires étrangères qui en a fait la déclaration.

Interrogé au sujet des dividendes que récoltera l'Algérie de cette adhésion au sein de l'organisation de Shanghai, Abdelkader Slimani, secrétaire général de l'Union algérienne de l'économie de l'investissement, estimera que c'est une occasion de fructifier notre commerce à l'international avec la perspective de coopérer avec les 10 plus grandes économies de l'Eurasie. «Cela va booster déjà les exportations hors hydrocarbures pour atteindre 13 milliards de dollars. Les produits susceptibles de trouver un bon essor, sont les produits alimentaires et de l'industrie de transformation, les minerais et les mines, dont l'aluminium, le fer, le Zinc, etc.. dont les pays d'Eurasie sont les plus gros consommateurs».

Toujours selon cet expert, la deuxième étape, consiste à «attirer les IDE de ces pays, en vue de créer une base économique, surtout avec les zones franches de libre-échange, la Zone arabe et la Zlecaf, qui font de l'Algérie, une véritable portière de l'Afrique». Il soulignera aussi l'opportunité du financement des projets structurants et stratégiques que la banque de l'OCS pourrait apporter. «Ces financements pourraient concerner les projets comme la transsaharienne, les ports, les transits, les chemins de fer, etc.», dira-t-il avant de renchérir, «les exportations hors hydrocarbures, pourraient grimper, dans les trois années à venir, jusqu'à 25 milliards de dollars. Le PIB devra croître également. Comme nous pouvons acquérir les financements et les dépôts, soit des pays membres ou de la banque officielle de cette organisation», dira-t-il encore. Sur le plan de la géopolitique, le commerce extérieur va «renforcer l'idée d'un système mondial multipolaire, pour nous défaire de la dépendance vis-à-vis de l'Occident», confiera-t-il encore.

Selon le professeur des universités, Mourad Kouachi, également manager et consultant économique, cette demande d'adhésion «entre dans le cadre de la stratégie de l'Algérie de diversifier et de sélectionner ses partenaires économiques et commerciaux. L'Algérie qui a procédé, récemment, à une révision de ses partenariats, est à la recherche de nouveaux partenaires, sur la base des intérêts conjoints et de l'infrastructure économique. Nous l'avons constaté avec la Chine, la Russie, la Turquie, l'Italie, le Qatar, etc.».

Pour cet économiste, l'Algérie poursuit ses démarches, en vue d'instaurer de nouvelles relations avec d'autres pays, à l'instar de l'organisation de Shanghai OCS. «L'Algérie cherche à consolider sa position par rapport à cet ordre, dont les prémices d'un effondrement sont plus que visibles. Nous basculerons alors, dans quelques années, dans un nouvel ordre mondial multipolaire. Cela est d'autant plus important que la révision de l'Accord d'association avec l'UE est imminente.

Un accord qui engendre des pertes en milliards annuellement, sans contrepartie palpable». Pour Kouachi, «la demande d'adhésion devra renforcer le rapprochement de l'Algérie avec les pays de l'Eurasie et accélérer la croissance de l'économie nationale». Quant à Abdelghani Benamara, spécialiste international du Transports&Yachting, «c'est une ouverture vers les marchés des pays membres de l'Organisation de Shanghai, qui soutiennent la politique chinoise des nouvelles routes de la soie».

Revenant sur l'historique de cette organisation, il soulignera son rôle stabilisateur, en Centrasie, qui fait de la lutte contre les mouvements fondamentalistes et séparatistes son cheval de bataille.



Le pétrole termine la semaine au-dessus des 74 dollars Le baril au petit trot.

Le Brent de la mer du Nord avançait de 16 cents, hier à 13h00, pour s'échanger à 74,50 dollars.

Le pétrole était-il à la fête en ces jours de l'Aïd el Kébir? Presque pourrait-on dire. Les cours de l'or noir qui avaient, en effet, fortement progressé le 28 juin ont vu leur élan perdre sérieusement de sa vigueur pour ne progresser que modestement le 29 juin. Le baril de la mer du Nord pour livraison en août avait gagné 2,44% pour clore la séance de mercredi à 74,03 dollars, alors que son équivalent américain le baril de West Texas Intermediate (WTI) pour livraison le même mois, a grimpé de 2,74% à 69,56 dollars. À quoi était dû ce retour de flamme? Les réserves commerciales de brut des Etats-Unis ont fondu de 9,6 millions de barils, selon les chiffres publiés le 28 juin par l'Agence américaine d'information sur l'énergie (EIA).

Un chiffre qui dépasse de très loin celui sur lequel tablaient les analystes qui misaient sur une diminution moyenne de 1,5 million de barils. Le gouvernement américain a, en outre, encore puisé 1,4 million de barils dans les réserves stratégiques de pétrole (SPR), qui s'élèvent à 348,6 millions de barils, indiquait-on. Suffisant pour provoquer l'étincelle. «Entre le déclin des stocks commerciaux et celui des réserves stratégiques, ce sont 11 millions de barils qui ont été utilisés, associés à une très bonne demande d'essence, ces dernières deux semaines, ce qui aide les cours à la hausse», a souligné Andy Lipow, analyste de Lipow Oil Associates. Ce qui a pu donc requinquer des cours de l'or noir en difficulté depuis le mois de mai pris en étau entre les inquiétudes qui entourent la demande mondiale et les banques centrales à travers le monde qui ont décidé de relever leurs taux pour contenir l'inflation. Le recul des stocks américains représente dans ce contexte un bol d'oxygène pour les prix. «Des inquiétudes sur les hausses des taux, mais des réserves qui reculent.

Cette dernière information ainsi que les actions de l'Opep», qui limite sa production pour requinquer les prix, pourrait créer un plancher pour les prix, a estimé Neil Wilson, analyste chez Finalto. Il faut rappeler que l'Arabie saoudite avait décidé, le 4 juin dernier, de retirer 1 million de barils par jour en juillet épaulée par d'autres membres de l'alliance (Opep+) qui ont annoncé de poursuivre leurs coupes volontaires jusqu'à la fin de l'année 2024. L'Algérie, à titre d'exemple, de 48 000 barils par jour. La Russie, elle, a décidé de prolonger jusqu'à fin décembre 2024 son programme de réduction de sa production de pétrole de 500 000 bpj, avait déclaré son vice-Premier ministre Alexandre Novak.

Il faut savoir que l'Opep+ avait décidé de baisser sa production de 2 millions de barils par jour en octobre 2022 avant de récidiver le 3 avril avec une coupe supplémentaire de 1,6 million de barils par jour jusqu'à la fin de 2023. L'«électrochoc» ne s'est pas produit. Les cours de l'or noir continuent de souffler le chaud et le froid. Preuve en est. Après avoir nettement avancé le 28 juin, ils se sont à nouveau essouffés le lendemain pour finir sur une modeste hausse dans la foulée d'une révision à la hausse de la croissance américaine au premier trimestre. 0,41% pour le baril de Brent et 0,43% pour le baril de West Texas Intermediate.

Les prix du pétrole continuaient de progresser sur le même rythme, hier. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août, dont c'est le dernier jour de cotation, avançait de 16 cents, hier, à 13h00 pour s'échanger à 74,50 dollars. Son équivalent américain grappillait pour sa part 0,04 dollar à 69,90 dollars. «Il semblerait que le marché a envie de croire que le pire est derrière lui», et que l'économie mondiale va mieux résister que prévu, relevait Tamas Varga, analyste chez PVM, qui a noté que le PIB américain pour le premier trimestre a été revu à la hausse jeudi. L'horizon s'est-il dégagé pour le baril? C'est encore trop tôt pour l'affirmer...



Le dollar en question

Dès le début du conflit en Ukraine et des sanctions inédites contre la Russie, des voix dénoncent l'influence du «dieu dollar» sur les marchés internationaux. La monnaie américaine, symbole majeur de la puissance des États-Unis, pèse plus que leur arsenal nucléaire. Depuis 1945, le dollar a imposé son hégémonie à toute la planète, conférant à Washington un pouvoir sans limite. Mais, au lendemain de l'offensive russe en Ukraine, quelque chose a changé, le statut du dollar comme source obligée du commerce mondial étant décrié, même si on est encore bien loin de son effondrement. Des critiques s'élèvent contre le billet vert qui nourrit toutes les guerres, sur tous les continents. Le président brésilien Lula, en visite en Chine au mois d'avril, s'interrogeait: «Pourquoi tous les pays seraient obligés de faire leurs échanges en se basant sur le dollar?». Il venait de signer plusieurs accords commerciaux avec Pékin libellés en yuans et en réals.

Avant lui, le Bangladesh a réglé la facture d'une centrale nucléaire à la Russie en yuans tandis que la Chine a choisi sa propre monnaie pour le paiement du GNL de la firme française Total Energies. Le mouvement est donc amorcé qui vise à s'affranchir, peu à

peu, de la dépendance à un dollar aux privilèges exorbitants. La compétitivité des États-Unis et, surtout, le financement de leur dette (31 400 milliards de dollars en 2023), doivent compter avec cette nouvelle tendance, la Russie et la Chine, mais aussi d'autres pays, poussant dans ce sens.

Restent les pays émergents dont les importations, comme les exportations, sont étroitement liées aux fluctuations du dollar. Or c'est grâce à sa monnaie que Washington peut menacer et sanctionner à sa guise les pays qui lui déplaisent. La Réserve fédérale (FED) et ses 12 succursales fonctionnent avec des capitaux privés et une planche à billets généreuse, de sorte que les États-Unis vivent très nettement au-dessus de leurs moyens. Cela étant, bien des pays sont jetés dans la moulinette de la devise US. La peur s'est accrue et beaucoup redoutent les foudres de l'Oncle Sam. Lente mais effective, l'érosion du dollar dans les banques centrales mondiales indique qu'il est passé de 71% en 1999 à 59% en 2021. Mais il conserve les faveurs à 42% contre 33% pour l'euro, alors que le rouble et le yuan entament à peine leur «longue marche». Même relativisés, ces chiffres montrent combien le chemin est encore long car le système imposé par les États-Unis sur toutes les transactions internationales n'est pas prêt à s'effacer, sinon dans plusieurs décennies.



Mort du jeune Nahel en France La classe politique dénonce et condamne

Les circonstances de ce décès sont «particulièrement préoccupantes».

Après la mort tragique de Nahel, un jeune d'origine algérienne de 17 ans tué par un agent de police lors d'un contrôle routier à Nanterre, les réactions de personnalités et de formations politiques se multiplient en Algérie.

Le Front de Libération nationale (FLN) évoque une «effroyable tragédie» qui révèle «le degré d'irresponsabilité dont ont fait preuve les policiers français devant un jeune sans défense».

Le parti s'interroge sur les motifs qui ont conduit à faire feu sur le jeune Algérien et à «le tuer de sang-froid».

Le FLN affirme que «seule une enquête sérieuse et la sanction des coupables peuvent rendre justice à la famille de Nahel et à la communauté algérienne, qui est traitée selon la politique du deux poids, deux mesures».

Le FLN exprime son soutien à la communauté algérienne pour qu'elle «jouisse de tous ses droits en vertu des lois et traités en vigueur entre les deux pays». Le Mouvement El Bina affiche, pour sa part, son «entière solidarité» avec la communauté algérienne en France, suite à la mort tragique du jeune Nahel, tué par un policier français lors d'une intervention «controversée».

Le Mouvement El Bina se dit «très inquiet des retombées que ces incidents pourraient avoir à l'avenir», soulignant que les autorités françaises «ont l'entière responsabilité de mener une enquête transparente pour faire toute la lumière sur les circonstances de cette agression abjecte et rendre justice au défunt». El Bina appelle également les autorités françaises à «assurer une meilleure protection à notre communauté et à prendre davantage de mesures pour empêcher tout dépassement à son encontre», saluant, par-là même, la position du ministère des Affaires étrangères «suite à cette agression».

De son côté, le Mouvement Ennahda dénonce un acte «raciste et extrémiste», qui a coûté la vie à un jeune innocent. Ennahda exige «l'ouverture d'une enquête indépendante pour déterminer les circonstances du drame». Rappelons que l'Algérie, a qualifié de «particulièrement troublantes et préoccupantes» les circonstances entourant la mort de l'adolescent.

«Le ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger a appris avec choc et consternation la disparition brutale et tragique du jeune Nahel et les circonstances particulièrement troublantes et préoccupantes dans lesquelles elle est intervenue», a fait savoir un communiqué du département d'Ahmed Attaf. Les obsèques du jeune Nahel, ont eu lieu, dans la matinée d'hier à Nanterre (Hauts-de-Seine) dans une ambiance très tendue. Elles furent organisées après une quatrième nuit consécutive de protestations en France, qui ont abouti à plus d'un millier d'interpellations.

Une cérémonie funèbre était prévue en début d'après-midi à la mosquée Ibn Badis de Nanterre. Saisi par une vidéo amateur venue contredire le récit initial livré par les policiers, le tir à bout portant d'un motard de la police et la mort mardi à Nanterre de Nahel, ont continué d'embraser de nombreux quartiers populaires de l'Hexagone dans la nuit de vendredi à samedi. 45 000 policiers et gendarmes ont été mobilisés pour faire face aux émeutes. Il y a eu 994 interpellations, 79 policiers et gendarmes blessés, quelque 1 350 véhicules incendiés et 234 bâtiments incendiés ou dégradés, selon le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin.

Le ministère a recensé en outre 31 attaques de commissariats, 16 attaques de postes de police municipale et 11 de casernes de gendarmerie. Marseille, deuxième ville de France dans le sud, a également connu une nuit agitée, ce qui a contraint le ministre de l'Intérieur à envoyer des renforts dans la cité phocéenne, où, des blindés étaient déployés.

Samedi, en milieu de matinée, l'on recensait au moins 1300 interpellations en France.



Une croissance de 4,6% enregistrée au 1er trimestre Chiffres Assurances

Le marché national des assurances, toutes activités confondues, a généré, au 1er trimestre 2023, un chiffre d'affaires de 47,5 milliards de DA, contre 45,4 milliards de DA, soit une augmentation de 4,6%, par rapport à la même période de 2022, avec la prédominance de la branche assurance « Automobile », a indiqué le Conseil national des assurances (CNA) dans sa dernière note de conjoncture.

S'agissant des sinistres déclarés auprès des sociétés d'assurance, au titre du premier trimestre 2023, ils affichent un montant de 17,3 milliards de DA, en légère baisse de 1,4% par rapport à la même période de l'exercice précédent, a précisé le CNA, ajoutant que le nombre ces sinistres étaient par contre en hausse de 8,4%, totalisant 372.514 dossiers.

Quant aux indemnisations, elles cumulent un montant de 16,2 milliards de DA, pour un total de 264.439 dossiers réglés (dont 81 dossiers au titre de l'assurance (Takaful Général), enregistrant une évolution de 25,1% par rapport à la même période de 2022 (12,9 milliards DA). Les sinistres à payer sont en évolution de 2% pour un montant total de 99,7 milliards de DA, dont 11,2 millions de DA cumulés en assurance Takaful Général. Le nombre de dossier en stock marque également une progression de 3,1% soit 1.412.093 dossiers contre 1.369.010 à la même période de l'exercice 2022.

Ainsi, au titre du 1er trimestre 2023, le taux de règlement du marché des assurances connaît une croissance de 18,8%, par rapport à la même période de l'exercice précédent, a mentionné le CNA, expliquant que la hausse du nombre de dossiers réglés serait à l'origine de cette augmentation (+ 33,3% en 2023 comparativement à 2022).

La production des assurances de dommages a atteint un montant de 40,7 milliards de DA, contre 38,8 milliards de DA à fin mars 2022, soit une croissance de 4,8%, induite en grande partie par les branches dominantes, à savoir « Automobile » et « Incendie et risques divers-IRD » dont les parts respectives étaient de 50% et de 42% du total des primes émises et collectées par les sociétés des assurances de dommages. L'assurance « Automobile » a enregistré, à fin mars 2023, un chiffre d'affaires de 20,3 milliards de DA, en légère hausse de 1,2% par rapport à la même période de l'exercice 2022, représentant la moitié des réalisations des sociétés d'assurance. En ce qui concerne la branche « Incendie et risques divers », elle a cumulé un chiffre d'affaires de 17,1 milliards de DA, contre 15,7 milliards de DA au 31 mars 2022, enregistrant une

augmentation de 9,1%, générée principalement par les risques de construction en forte croissance de 78,7%.

L'assurance transports a connu, aussi, une hausse de 13,3% de son chiffre d'affaires, atteignant 2,1 milliards de DA, alors que l'assurance « Crédit » avait progressé de 3,7% cumulant un chiffre d'affaires de 780,3 millions de DA, résultant de la progression de la sous-branche « Crédit à l'exportation » et « Crédit immobilier ». En revanche, la branche « Agricole », qui ne représente que 1,1% du marché des assurances dommages, a fléchi de 12,2% durant le 1er trimestre 2023, comparativement à la même période de l'exercice 2022.



LE PRÉSIDENT TEBBOUNE REÇOIT UN APPEL TÉLÉPHONIQUE DE SON HOMOLOGUE IRANIEN : La fraternité algéro-iranienne ravivée.

La célébration de l'Aïd El-Adha a été l'occasion pour l'Algérie et l'Iran, non seulement d'échanger leurs vœux de bien-être et de prospérité, mais surtout de rappeler leur engagement commun et total contre l'atteinte portée par l'Occident aux valeurs de l'Islam et du Saint Coran, l'impérialisme discriminatoire et agressif, et l'occupation de l'entité sioniste.

Il aura suffi d'un appel téléphonique du président iranien Ebrahim Raïssi à son homologue algérien, Abdelmadjid Tebboune, au cours duquel Raïssi lui a présenté ainsi qu'au peuple algérien ses vœux à l'occasion de l'Aïd El-Adha, pour raviver des relations qui datent depuis longtemps. L'occasion d'évoquer les bonnes relations politiques entre l'Algérie et l'Iran et la profondeur et la solidité des relations bilatérales dans les domaines d'intérêt commun, au cours des dernières années, et de souligner la nécessité de faire plus d'efforts à l'avenir pour renforcer et élargir ces relations.

Durant cette communication téléphonique officielle, le président iranien a souligné la volonté de son gouvernement de développer les relations avec les pays islamiques amis et alliés, et a exprimé son espoir que les relations entre l'Iran et l'Algérie, en particulier dans les domaines commercial et économique, se développent de jour en jour, compte tenu du grand potentiel des deux pays. Par ailleurs, le président iranien a félicité le président Tebboune pour l'élection de l'Algérie comme membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. Le président iranien n'a pas omis de féliciter le président Tebboune pour l'élection de l'Algérie comme membre non permanent du Conseil de sécurité. Pour sa part, Abdelmadjid Tebboune a remercié le président iranien pour son appel fraternel, lui adressant ainsi qu'au peuple iranien ses vœux à l'occasion de l'Aïd El-Adha, et a souligné l'importance de la défense de

l'identité islamique et l'intérêt de son pays à élargir les relations avec l'Iran dans tous les domaines. En outre, les deux Présidents se sont mis d'accord sur la nécessité d'accélérer la tenue de la réunion de la grande commission mixte entre les deux pays.

En réalité, le rapprochement s'est établi il y a un peu plus d'une année, plus précisément au mois de février 2022, lors du déplacement de Tebboune au Qatar et au Koweït, en marge du Forum des pays exportateurs de gaz, où il s'était entretenu avec le président iranien. Autre étape importante dans le sillage des relations fraternelles entre les deux pays, la visite effectuée le 5 août 2021 par le premier ministre Aïmène Benabderrahmane à Téhéran, à l'occasion de l'investiture du président iranien. Dans le domaine économique, la coopération s'est accentuée lors d'une rencontre à Alger le 4 mai dernier entre le ministre algérien de l'Énergie et des Mines, Mohamed Arkab, et l'ambassadeur d'Iran en Algérie, Mohammad Reza Babaeï, durant laquelle ce dernier avait confirmé l'intérêt des entreprises iraniennes à renforcer leur présence en Algérie, notamment dans le domaine de l'énergie et des mines.

Au cours de cette rencontre, les deux parties avaient évoqué la nécessité d'intensifier la coopération entre les deux pays et d'explorer les opportunités d'affaires et les perspectives futures d'investissement dans des projets structurants en Algérie. Un peu plus d'un mois plus tard, le 26 juin, lors d'un entretien avec la ministre algérienne des relations avec le Parlement, le Pr Basma Azouar, Reza Babaeï avait appelé à la nécessité de concrétiser et d'activer tout ce qui fédérait les efforts des parlementaires des deux pays sur certaines questions régionales d'intérêt commun, notamment la cause palestinienne.

L'occasion également de rappeler l'importance de l'installation de la commission parlementaire d'amitié le 15 février 2022, traduisant, par là, l'attachement des deux pays au rapprochement et à la coordination entre leurs autorités législatives respectives, et d'élargir la coopération économique et commerciale entre eux, et la nécessité d'une coopération étroite entre l'Iran et l'Algérie dans les instances régionales et internationales.



المشروع أمام النواب يوم الاثنين.. ولجنة المالية تقترح

الأولوية لكل ما هو جزائري في الصفقات

اقترح أعضاء لجنة المالية والميزانية بالمجلس الشعبي الوطني عبر التقرير التمهيدي لمشروع القانون المحدد لقواعد الصفقات العمومية، 24 تعديلا عبر 52 صفحة يصبّ مجملها في منح امتيازات أكبر للمنتوج الوطني والمؤسسات الجزائرية، وتحديد أكثر دقة لحالات التفاوض المباشر دون اللجوء إلى

المنافسة في الصفقات، إضافة إلى التركيز في منح الصفقات للمترشح الذي يضمن أحسن سعر والعرض الأكثر جودة.

وحسب التقرير التمهيدي الذي تحصلت "الشروق" على نسخة منه، يقترح النواب إعادة صياغة بعض المواد تكريسا للعبارات ذات الدلالة المقصودة من النص وانسجام وتوحيد المصطلحات من خلال صياغة تشريعية دقيقة وبسيطة وموجزة، وإعادة صياغة بعض المواد من حيث المضمون. ويتعلق الأمر بالمادة 11، إذ قام أعضاء لجنة المالية بإضافة بندين لضمان توسيع مجال دائرة الإعفاء من الخضوع لقانون الصفقات العمومية، كون عقود تفويضات المرفق العام والشراكة بين القطاعين العام والخاص لا تندرج ضمن مجال تطبيق هذا النص، إضافة إلى إعفاء الممثلات الدبلوماسية والقنصلية في الخارج والمؤسسات العمومية الخاضعة للقانون العام المتواجدة في الخارج من الخضوع لقانون الصفقات العمومية.

وتضمن التقرير التمهيدي أيضا تعديل المادة 29 بإضافة فقرة جديدة على اعتبار أن "إجراءات تخصيص الحاجيات اختصاص أصيل وقاعدة عامة في مجال الصفقات العمومية التي تؤسس لمسؤولية المصلحة المتعاقدة في تحديد الحاجيات".

واقترح أعضاء لجنة المالية والميزانية بالمجلس الشعبي الوطني أيضا تعديل المادة 41، وهذا عند لجوء المصلحة المتعاقدة إلى إجراء التفاوض المباشر، وهو إجراء استثنائي لإبرام الصفقات العمومية بخصوص ترقية المؤسسات الناشئة الحاملة للعلامة أن تكون الحلول المقدمة فريدة ومبتكرة. واقترح التقرير التمهيدي تعديل المادة 46، وذلك بتوسيع دائرة النشر في مجال الصفقات العمومية وفقا للإجراءات الشكلية ضمن البوابة الإلكترونية تكريسا لمبدأ الشفافية في إبرام العقود العمومية أمام جميع الجهات المهتمة بهذا المجال بما فيها مختلف أطياف المجتمع المدني.

ويدرج التقرير التمهيدي تعديل المادة 53 لتعزيز مبدأ الاعتماد على معيار أحسن علاقة جودة وسعر إذا سمح موضوع الصفقة بذلك، لأن الاكتفاء بمعيار السعر لوحده في منح الصفقات العمومية، سيكون له تأثيرات محتملة في إبرام الصفقات العمومية، واقترح النواب أيضا تعديل الفصل الثالث ليصبح عنوانه "السياسات الحكومية".

ويتضمن هذا الفصل قسما أولا عنوانه "ترقية الإنتاج الوطني والأداة الوطنية الإنتاجية"، المتضمن المواد من المادة 57 إلى المادة 62، وقسما ثانيا عنوانه "ترقية الشغل والإدماج المهني"، المتضمن المواد الجديدة 62 مكرر و62 مكرر 1 و62 مكرر 2، للتكفل بترقية التشغيل والإدماج المهني لاسيما حاملي الشهادات.

ويهدف القانون الجديد إلى التوافق مع القانون العضوي رقم 18/15 والمخطط الشامل لإصلاح المالية العمومية، وقانون قواعد المحاسبة العمومية والتسيير المالي والقانون النقدي والمصرفي الجديد، إضافة إلى ضمان تأطير أفضل للصفقات العمومية وتحفيز الإنتاج المحلي والمؤسسات الناشئة والمؤسسات الصغيرة والصغيرة جدا، وتعزيز استخدام الطاقات المتجددة.

ويهدف مشروع القانون المحدد لقواعد الصفقات العمومية لدمج تكنولوجيات المعلومات والاتصال وتعزيز الشفافية في القطاع والقضاء على المحسوبية والرشوة وتسريع وتدقيق الإجراءات وتوفير الوقت والجهد والمال.

ومعلوم أن اللجوء إلى التفاوض المباشر يكون في 6 حالات فقط، تُضاف إليها حالتان وهما المؤسسات الناشئة الحاملة للعلامة التي تنشط في مجال الرقمنة والابتكار، وحالة الطوارئ المتعلقة بأزمة صحية أو كوارث تكنولوجية أو طبيعية.

ويرتقب مناقشة مشروع القانون المحدد للقواعد العامة للصفقات العمومية الاثنتين من طرف نواب المجلس الشعبي الوطني، إضافة إلى النص القانوني الخاص بكيفيات منح العقار الاقتصادي الموجه للاستثمار لدى أملاك الدولة



المجلس الوطني للتأمينات

نصف إيرادات شركات التأمين من فرع السيارات

حقق سوق التأمينات الوطني، بمختلف فروعه، خلال الثلاثي الأول من السنة الجارية، رقم أعمال قدر بـ 47.5 مليار دج مقابل 45.4 مليار دج خلال نفس الفترة من سنة 2022، مسجلا بذلك نموا بـ 4.6 بالمائة، مع تواصل هيمنة فرع "التأمين على السيارات"، حسبما أفاد به المجلس الوطني للتأمينات. وأوضح المجلس، في حصيلته الفصلية الخاصة بحصيلة نشاط القطاع، أن الحوادث المصرح بها لدى شركات التأمين بلغت 17.3 مليار دج خلال الثلاثي الأول من 2023، مسجلة انخفاضا بنسبة 1.4 بالمائة، مقارنة بذات الفترة من سنة 2022، مشيرا إلى ارتفاع هذه الحوادث بنسبة 8.4 بالمائة، بمجموع 372514 ملفا.

أما بالنسبة للتعويضات، فقد بلغت قيمتها 16.2 مليار دج، وتمت تسوية ما مجموعه 264 ألف و439 ملفا (بما في ذلك 81 ملفا في إطار التأمين التكافلي)، حيث سجلت نموا بـ 25.1 بالمائة مقارنة بذات الفترة من عام 2022 (أين بلغت 12.9 مليار دج).

من جانبها، ارتفعت قيمة الخسائر التي يتعين دفعها بنسبة 2 بالمائة، لتصل إلى إجمالي 99.7 مليار دج، بما في ذلك 11.2 مليون دج في إطار التأمين "تكافل عام"، يضيف المجلس. وتظهر الأرقام أيضا زيادة بنسبة 3.1 بالمائة في عدد الملفات التي تنتظر التسوية، حيث بلغت 1.412.093 ملفا، مقارنة بـ 1.369010 ملفا خلال نفس الفترة من العام 2022. إضافة إلى ذلك، شهد معدل التسوية في سوق التأمين نموا بنسبة 18.8 بالمائة خلال الثلاثي الأول من 2023 مقارنة بنفس الفترة من العام الماضي، وذلك راجع إلى ارتفاع عدد الملفات التي تمت تسويتها بـ 33 بالمائة، حسب بيانات المجلس.

وعلى صعيد آخر، حقق إنتاج التأمينات على الأضرار 40.7 مليار دج، مقارنة بـ 38.8 مليار دج خلال الثلاثي الأول من 2022، مسجلا نموا بـ 4.8 بالمائة، ويعود ذلك إلى الفروع الرئيسية للقطاع مثل "السيارات" و"الحرائق والمخاطر المتنوعة"، والتي تمثل حصصها 50 بالمائة و45 بالمائة على التوالي من إجمالي الأقساط التأمينية التي تم تحصيلها من طرف شركات التأمين ضد الضرر. من جانبه، حقق فرع "التأمين على السيارات" إجمالي إيرادات قدرها 20.3 مليار دج حتى نهاية مارس الماضي، بزيادة طفيفة بـ 1.2 بالمائة مقارنة بنفس الفترة من عام 2022، ممثلا نصف إجمالي إنجازات شركات التأمين.

كما بلغ رقم أعمال فرع "الحرائق والمخاطر المتنوعة"، 17.1 مليار دج خلال الثلاثي الأول من السنة الجارية مقارنة بـ 15.7 مليار دج خلال ذات الفترة من 2022، مسجلا بذلك زيادة بـ 9.1 بالمائة، ويرجع ذلك بشكل أساسي إلى نمو مخاطر البناء بنسبة 78.7 بالمائة.

وبخصوص “تأمين النقل”، فقد شهد رقم أعماله ارتفاعا بـ 13.3 المائة، أي بحوالي 2.1 مليار دج، في حين ارتفع تأمين “الائتمان” بنسبة 3.1 بالمائة، ليلبغ رقم أعماله حوالي 780.3 مليون دج، ناتج عن تطور فرع “ائتمان الصادرات” و”الائتمان العقاري”.

من جهة أخرى، انخفض فرع “التأمين الفلاحي” الذي يمثل 1.1 بالمائة فقط من سوق التأمينات من الأضرار الى 12.2 بالمائة خلال الثلاثي الأول من 2023، مقارنة بنفس الفترة من 2022. أما بخصوص التأمين التكافلي، فقد بلغ رقم أعماله نهاية مارس الفارط 28.6 مليون دج، نتيجة فرع التكافل العام (حوالي 27.5 مليون دج) والتكافل العائلي (1.1 مليون دج). كما هيمن فرع السيارات على هذا التأمين بنسبة 90.9 بالمائة ويليه النقل والحرائق والمخاطر المتنوعة.

من جهة أخرى، حقق فرع التأمين على الأشخاص رقم أعمال بـ 5.4 مليار دج، بزيادة قدرها 12.8 مقارنة بنفس الفترة من 2022 (4.7 مليار دج). ونتج هذا الارتفاع عن جميع الفروع، وتحديدًا “الاحتياط الجماعي”، الذي يمثل 52 بالمائة من انجازات النشاط والذي شهد زيادة بنسبة 9 بالمائة. وبخصوص نشاط إعادة التأمين، تراجع رقم أعمال الشركة الوطنية لإعادة التأمين خلال الأشهر الثلاثة من 2023 إلى 1.4 مليار دج في الأعمال الدولية (-23 بالمائة) مقابل 1.8 مليار دج تم تحقيقها في نفس الفترة من السنة الماضية، وفقا لمعطيات [المجلس](#)



هذه حصيلة سوق التأمينات في الجزائر خلال الثلاثي الأول من 2023.

كشف المجلس الوطني للتأمينات أن سوق التأمينات بالجزائر حقق خلال الثلاثي الأول من 2023 رقم أعمال قدر بـ 47.5 مليار دج مقابل 45.5 مليار دج خلال نفس الفترة من 2022، مسجلا بذلك نموا بـ 4.6 بالمائة مع تواصل هيمنة فرع “التأمين على السيارات”.

وأوضح المجلس، في حصيلته الفصلية الخاصة بحصيلة نشاط القطاع، أن الحوادث المصرح بها لدى شركات التأمين بلغت 317 مليار دج خلال الثلاثي الأول من 2023، مسجلة انخفاضا بنسبة 1.4 بالمائة، مقارنة بذات الفترة من سنة 2022، مشيرا الى ارتفاع هذه الحوادث بنسبة 8.4 بالمائة، بمجموع 372514 ملفا.

أما بالنسبة للتعويضات، فقد بلغت قيمتها 16.2 مليار دج، وتمت تسوية ما مجموعه 264 ألف و439 ملفا (بما في ذلك 81 ملفا في إطار التأمين التكافلي)، حيث سجلت نموا بـ 25.1 بالمائة مقارنة بذات الفترة من عام 2022 (أين بلغت 12.9 مليار دج).

من جانبها ارتفعت قيمة الخسائر التي يتعين دفعها بنسبة 2 بالمائة، لتصل إلى إجمالي 99.7 مليار دج، بما في ذلك 11.2 مليون دج في إطار التأمين “تكافل عام”.

وتظهر الأرقام أيضا زيادة بنسبة 3.1 بالمائة في عدد الملفات التي تنتظر التسوية، حيث بلغت 1.412.093 ملفا، مقارنة بـ1.369010 ملفا خلال نفس الفترة من العام 2022.

إضافة الى ذلك، شهد معدل التسوية في سوق التأمين نموا بنسبة 18ر8 بالمائة خلال الثلاثي الأول من 2023 مقارنة بنفس الفترة من العام الماضي، وذلك راجع الى ارتفاع عدد الملفات التي تمت تسويتها بـ33 بالمائة، حسب بيانات المجلس.

وعلى صعيد اخر، حقق انتاج التأمينات على الأضرار 40ر7 مليار دج، مقارنة بـ38ر8 مليار دج خلال الثلاثي الأول من 2022، مسجلا نموا بـ4ر8 بالمائة، ويعود ذلك الى الفروع الرئيسية للقطاع مثل “السيارات” و”الحرائق والمخاطر المتنوعة”، والتي تمثل حصصها 50 بالمائة و 45 بالمائة على التوالي من إجمالي الأقساط التأمينية التي تم تحصيلها من طرف شركات التأمين ضد الضرر.

من جانبه، حقق فرع “التأمين على السيارات” إجمالي إيرادات قدرها 20ر3 مليار دج حتى نهاية مارس الماضي، بزيادة طفيفة بـ2ر1 بالمائة مقارنة بنفس الفترة من عام 2022، ممثلا نصف إجمالي إنجازات شركات التأمين.

كما بلغ رقم أعمال فرع “الحرائق و المخاطر المتنوعة”، 17ر1 مليار دج خلال الثلاثي الأول من السنة الجارية مقارنة بـ 15ر7 مليار دج خلال ذات الفترة من 2022، مسجلا بذلك زيادة بـ1ر9 بالمائة. ويرجع ذلك بشكل أساسي الى نمو مخاطر البناء بنسبة 78ر7 بالمائة.

وبخصوص “تأمين النقل”، فقد شهد رقم اعماله ارتفاعا بـ 13.3 بالمائة، أي بحوالي 2.1 مليار دج، في حين ارتفع تأمين “الائتمان” بنسبة 3.1 بالمائة، ليبلغ رقم أعماله حوالي 780.3 مليون دج، ناتج عن تطور فرع ” ائتمان الصادرات” و “الائتمان العقاري”.

من جهة أخرى، انخفض فرع “التأمين الفلاحي” الذي يمثل 1.1 بالمائة فقط من سوق التأمينات من الأضرار إلى 12.2 بالمائة خلال الثلاثي الأول من 2023، مقارنة بنفس الفترة من 2022.

أما بخصوص التأمين التكافلي، فقد بلغ رقم اعماله نهاية مارس الفارط 28ر6 مليون دج، نتيجة فرع التكافل العام (حوالي 27.5 مليون دج) والتكافل العائلي (1.1 مليون دج)

كما هيمن فرع السيارات على هذا التأمين بنسبة 90.9 بالمائة ويليه النقل والحرائق والمخاطر المتنوعة.

من جهة اخرى، حقق فرع التأمين على الأشخاص رقم اعمال بـ 5.4 مليار دج، بزيادة قدرها 12.8 مقارنة بنفس الفترة من 2022 (4.7 مليار دج)

وننتج هذا الارتفاع عن جميع الفروع، وتحديدًا “الاحتياط الجماعي”، الذي يمثل 52 بالمائة من انجازات النشاط والذي شهد زيادة بنسبة 9 بالمائة.

وبخصوص نشاط إعادة التأمين تراجع رقم اعمال الشركة الوطنية لإعادة التأمين خلال الأشهر الثلاثة من 2023 الى 1.4 مليار دج في الأعمال الدولية (-23 بالمائة) مقابل 1.8 مليار دج تم تحقيقها في نفس الفترة من السنة الماضية



الدينار الرقمي والبنوك الإلكترونية ومكاتب الصرف.. هذا جديد القانون النقدي في الجزائر

صدر في العدد الأخير من الجريدة الرسمية (العدد 43) القانون النقدي والمصرفي الجديد في الجزائر. وهو يتضمن للمرة الأولى أحكاما حول اعتماد الدينار الرقمي ومقدمي خدمات الدفع

كما يشمل القانون المؤرخ في 21 جوان 2023، القواعد التي يخضع لها ترخيص البنوك الاستثمارية والرقمية والمؤسسات المالية ومكاتب الصرف.

ويتأسس مقدمو خدمات الدفع والوسطاء المستقلون ومكاتب الصرف، بموجب هذا القانون، في شكل:

- شركة ذات أسهم،
- أو شركة مساهمة بسيطة،
- أو شركة ذات مسؤولية محدودة.

ويمكن بناء على القانون الجديد، أن تأخذ العملة الوطنية شكلا رقميا، بحيث تسمى الدينار الرقمي الجزائري. على أن يعود للدولة امتياز إصدار العملة النقدية بجميع أشكالها وعبر التراب الوطني.

وكان الوزير الأول أيمن بن عبد الرحمان، قد تحدث للمرة الأولى عن سعي الجزائر لاعتماد [الشكل الرقمي](#) لعملتها الوطنية، أواخر شهر ديسمبر من العام الماضي.

وأكد المسؤول أن الدينار الرقمي الجزائري سيكون دعما للشكل المادي للعملة النقدية. في إشارة إلى استمرار تداول شكلي العملة المادي والرقمي في آن معا. أما نشاط مقدمي خدمات الدفع ([PSPs](#))، الذي أصبح نشاطا معتمدا بشكل رسمي في الجزائر، فهو يتمثل في توفير وسائل إلكترونية للدفع وتلقي المدفوعات للزبائن والشركات التجارية.

وتأخذ هذه الخدمات أشكالا متنوّعة، ما بين بوابات الدفع عبر البطاقات البنكية، أو محافظ النقود الرقمية التي تسمح للمستخدمين بالشراء من دون استعمال البطاقات.